

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2014 A 19 H 30**

Présents : MMS DEGENEVE Alain, COLLOUD Jean-François, WIART Odile, FELISAZ Raphaël, FROSSARD Nicolas, MONCHATRE Fabien, VUATTOUX Laurent, MERMET-BOUVIER Solange, CRAYSTON José.

Absents excusés : M. COHEN Jean-Yves (pouvoir à M. CRAYSTON José), SONGIS-WOJCIK Karine

Monsieur FROSSARD Nicolas a été nommé secrétaire de séance.

ACCEPTATION A L'UNANIMITE DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 OCTOBRE 2014

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR

RETRAIT DE LA DELIBERATION 2014072 (COMMISSION D'APPEL D'OFFRES)

Suite à l'appel de la Sous-Préfecture de Thonon, il n'était pas nécessaire de délibérer pour nommer un nouveau suppléant à cette commission (suite à la démission Mme Trabichet) ; Monsieur le Maire ajoute que tant qu'il y a des suppléants nommés à cette commission, il est inutile d'en nommer de nouveaux. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le retrait de la délibération D2014072 et charge Monsieur le Maire d'en informer la Sous-Préfecture.

INSTRUCTION ADS PAR LA CCHC

Monsieur le Maire informe que les élus du conseil communautaire ont décidé de créer une cellule instruction des Autorisations du Droit des Sols à partir du 01/04/2015. Avant de s'engager définitivement dans cette opération, le conseil communautaire souhaite que chaque commune concernée délibère avant le 25/11/2014 pour donner un accord de principe sur cette organisation et sur l'engagement de la commune à faire instruire ces ADS à la CCHC. Fort de ces engagements communaux, le conseil communautaire du 25/11 pourra alors lancer les procédures de recrutement du personnel nécessaire. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner son accord de principe sur cette nouvelle organisation et sur l'engagement de la commune de Lullin à faire instruire ses autorisations d'urbanisme à la CCHC.

MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNE A LA CCHC (ACTIF/PASSIF)

Monsieur le maire rappelle que, lors du dernier conseil, une délibération a été prise pour le transfert des biens du SIVOM à la CCHC (après un retour par les différentes communes concernées). Il convient maintenant de reprendre l'actif (et le passif) de la commune afin de lister les biens qui seront mis à la disposition de la CCHC, suite au transfert de certaines compétences (exemple : pour la voirie, les travaux d'enrobés, les parkings, etc). Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise à disposition des biens joints en annexe à la CCHC, charge Mme la Trésorière de passer toutes les écritures d'ordre non budgétaire liées à ces mises à disposition, et autorise Monsieur le Maire à signer les PV de mise à disposition des biens à la CCHC.

MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL MMES BOCHENT ET CONVERSET

Les TAP (Temps d'Activité Périscolaire) nécessitant une préparation en amont, il convient de revoir le temps de travail de Mme Bochent et Mme Converset ; 5 h supplémentaires par semaine seraient nécessaires pour un bon fonctionnement de ce service, soit pour Mme Bochent (au lieu des 27 h/ semaine en période scolaire) 32h en période scolaire, **26,5/35^{ème} en temps annualisé**, et pour Mme Converset **31/35^{ème} en temps annualisé**. Ce changement est effectif depuis le 01/11/2014. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la modification du temps de travail de Mme Bochent à 26,5 heures 4 et de Mme Converset à 31 heures à compter du 1^{er} novembre 2014.

CONVENTION POUR LES EVACUATIONS SANITAIRES SECOURS PISTES AU COL DU FEU POUR LA SAISON 2014-2015

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la convention proposée par l'entreprise d'ambulances « AMBULANCEROTH S.A.S. » à LULLIN pour la saison 2014/21015, au tarif de 160 €. Après lecture, le Conseil Municipal, donne son accord pour la signature de cette convention.

VIREMENTS DE CREDITS

Budget Eau/Assainissement

Décision modificative n° 4

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants selon les besoins des chapitres :

Section investissement

- 2313 Constructions.....- 265 €
- 2315 Install, matériel et outillage technique+ 265€

Budget Principal

Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants selon les besoins des chapitres :

Section investissement

- 2313 Constructions..... – 23 000 €
- 2315 Install, mat. et outil. technique..... + 23 000 €

AFFAIRES DIVERSES

- ✓ **Recensement de la population** : Monsieur le Maire rappelle que le recensement aura lieu du 15 janvier au 15 février 2015. Il nécessite l'embauche de 2 agents recenseurs ; ceux-ci assisteront à 2,5 jours de formation obligatoires et réaliseront une tournée de reconnaissance de la commune. Ils devront être disponibles, y compris le samedi ; une large amplitude horaire sera demandée dans les horaires. Aucun congé ne pourra être pris pendant la durée de la collecte. A ce jour, une seule candidature a été reçue en mairie.
- ✓ **Vœux du Maire** le 10 janvier 2015
- ✓ **Sainte Barbe** le 17 janvier 2015

Le prochain Conseil municipal est fixé au jeudi 18 décembre, à 19h30, en mairie.

Le Maire,
Alain DEGENEVE